@-SOF

La newsletter des Orthoptistes

Janvier-février-mars 2012

Bonjour à tous les Orthoptistes,
Une nouvelle newsletter 2012 du SOF avec de bonnes nouvelles concernant notre profession !

* la réingénierie du statut des professions de santé
* l' UNCAM : la signature de l'avenant N° 09
* la campagne nationale de la valorisation des métiers de la santé
* les communiqués du CNPS

LE PROCESSUS DE REINGENIERIE :

Après plusieurs étapes d'un long processus, la réingénierie des activités et des compétences est terminée. La réunion de supervision, initialement prévue le 21 novembre a eu finalement lieu le 6 février 2012.

La réingénierie de la formation se poursuit au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Le programme de la première année de licence est pratiquement terminé. La mise en place de ce nouveau programme est prévue pour la rentrée 2013.

L' UNCAM (Union Nationale des Caisses de l'Assurance Maladie)
signature de l'avenant N° 09

Le jeudi 8 mars 2012, l'avenant N°9 à la convention nationale des Orthoptistes a été signé par les syndicats des Orthoptistes, représentés par Mme Jeanrot présidente du SOF et M. Milstayn président du SNAO , avec M. Van Roekeghem, directeur général de l'UNCAM

La revalorisation des tarifs :

La lettre clé AMY passe de 2.50 à **2.60 €** en France métropolitaine et à **2.72 €** dans les départements d'outre – mer.

Le montant de l'indemnité forfaitaire de déplacement : l' IFD passe à **2.50 €**

ATTENTION

Ces augmentations entrent en vigueur à l'expiration du délai fixé à l'Article L162-14-1-1 du code de la sécurité sociale. Ils ne seront applicables que 6 mois après la publication au Journal Officiel.

L'avenant prend également l'engagement de revaloriser la nomenclature pour la rééducation du strabisme, de l'amblyopie, du champ visuel avec seuil, du bilan de la basse vision ainsi que pour la rééducation de la basse vision.

Publication préalable des modifications de la liste des actes et prestations mentionnées à l'article L.162-1-7 du code de la sécurité sociale.

Ces augmentations sont soumises, préalablement, à l'approbation de la CHAP
(Commission de Hiérarchisation des Actes et des Prestations).

Réunion prévue en juin

De même l'extension de la définition de la déficience visuelle , avec l'inscription de rééducation pour les patients atteints de troubles neuro-visuels est en attente de validation de la HAS (Haute Autorité de Santé).

Le SOF est satisfait de la mise en place de groupe de travail afin de définir les nouveaux rôles pour l'orthoptiste libérale comme le suivi de la mesure de la réfraction et la réalisation d'acte de rétinographie.

A ce jour nous sommes arrivés au maximum des possibilités qui nous étaient offertes. Nous avons grand espoir de pouvoir impliquer les orthoptistes avec de nouveaux modes de prise en charge des patients dans la filière visuelle.

Campagne nationale de valorisation des métiers de la santé du 12 mars 2012

http://www.sante.gouv.fr/IMG/pdf/Metiers_de_la_sante_-_Dossier_de_presse120312.pdf
http://www.tahiti-infos.com/Une-campagne-pour-les-metiers-de-la-sante-qui-peinent-parfois-a-recruter_a43343.html
http://www.gouvernement.fr/gouvernement/orthoptiste
http://www.sante.gouv.fr/campagne.html

Les communiqués du CNPS :

Du 26 janvier 2012: insuffisance professionnelle.
Du 27 janvier 2012: le CNPS refuse les expérimentations à marche forcée
Du 9 mars 2012: Le CNPS dénonce l'organisation d'une campagne de communication sur les métiers de la santé.
L'intégralité des articles est visible sur : http//www.cnps.fr/

Après les avancées à l' UNCAM , il faut maintenant négocier les nouveaux rôles avec la CHAP
(Commission de Hiérarchisation des Actes et des Prestations).

Nous avons besoin de vous et de votre soutien

Adhésion 2012: Pour ceux qui n'ont pas adhéré ou qui n'ont pas renouvelé leur adhésion, pensez à le faire. Nous avons besoin de vous dans une période critique où nous devons être présents dans de très nombreuses réunions.
Les étudiants bénéficient d'un tarif privilégié pendant leur cursus universitaire.
Vous bénéficierez de la newsletter et des services de téléchargement du SOF. Fiche adhésion page 3 ou sur : http://www.sof.com.free.fr/Downloads/adhesionsof2012.pdf.

Syndicat des Orthoptistes de France

BULLETIN D'ADHESION

J'adhère et Je soutiens le SOF pour la Défense de ma Profession!
Avec mon adhésion je recevrai la newsletter trimestrielle du SOF
cette cotisation est déductible fiscalement pour les salariés et libéraux

Bulletin et règlement, par chèque à l'ordre du SOF, à envoyer à :
Valérie Ducret Secrétaire Adjointe 11, allée des soupirs 31000 Toulouse
Joindre la photocopie du diplôme ou une feuille de soins barrée pour toute 1ère inscription

Nom marital _____ Nom de jeune fille _____

Prénom _____

Adresse professionnelle1 _____

_____

Adresse professionnelle2 _____

_____

Adresse personnelle _____

_____

Tél. _____ Mode d'exercice : salarié/libéral/mixte

Email _____

Année et lieu d'obtention du diplôme _____

Cotisations 2012			
Membre actif *(orthoptiste diplômé)	155€	Cotisation de soutien	185€
Membre à temps partiel*	85€	Cotisation Etudiant*	30€
Membre associé-orthoptiste diplômé n'exerçant pas ou plus	65€	*Joindre justificatif : diplôme, 1ère installation, carte étudiant ...	

Mémo comptable à remplir

Montant : *Date :*

Chèque n° : *Banque :*

Signature :